



Réfugiés et migrants : les accueillir dignement grâce aux fonds européens

Le groupe Verts/ALE (Alliance Libre Européenne) au Parlement européen travaille au quotidien pour une Europe plus écologique et plus solidaire. Composé actuellement de 50 eurodéputés provenant de 17 États membres différents, nous travaillons ensemble pour apporter des réponses concrètes aux citoyens européens sur des sujets comme la protection de l'environnement, le dérèglement climatique, une alimentation de qualité et de proximité, la justice fiscale et sociale, la transition écologique de notre économie, le commerce international ou encore la transparence et la démocratie.

L'Union européenne fait actuellement face à un défi migratoire. De nombreux réfugiés, demandeurs d'asile et migrants viennent trouver refuge et chercher une vie meilleure en Europe. Les écologistes ont toujours préféré s'attaquer aux causes principales des migrations - chercher à comprendre pourquoi les gens se retrouvaient contraints de fuir leur pays - plutôt que de s'attaquer aux migrants eux-mêmes. Nous continuons de nous battre pour que l'Union européenne et les États membres assurent un traitement juste et digne des réfugiés, dans le respect des droits humains. L'absence de solidarité entre les États membres quant à l'accueil des réfugiés et des migrants est déplorable. Nous continuerons d'utiliser tous les moyens pratiques et politiques à notre disposition pour nous assurer que l'Europe continue de défendre les valeurs communes qui sont à l'origine de sa création.

Ce guide est publié par la Fondation verte européenne (Green European Foundation) pour le Groupe des Verts/ALE au Parlement européen.

Groupe des Verts/ALE
Parlement européen
60, Rue Wiertz
1047 Bruxelles, Belgique

Green European Foundation asbl
3, Rue du Fossé
1536 Luxembourg, Luxembourg
Bureau de Bruxelles : 15, Rue d'Arlon
1050 Bruxelles, Belgique

Équipe rédactionnelle:

Coordination: Simone Reinhart (Le Groupe des Verts/ALE, Parlement européen)

Auteur: Mojca Blas

Conception et mise en page: Benedikt Maier

Décembre 2016

Licences:

Les textes qui figurent dans cette publication sont soumis à la licence internationale 'Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0'. Toutes les photos sont soumises à la licence désignée par le titulaire du droit d'auteur d'origine. L'intégralité des photos et images proviennent de la bibliothèque électronique de la Commission européenne, à laquelle vous pouvez accéder sur son site Web (<http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library>).

Avis:

Avec le soutien financier du Parlement européen à la Fondation verte européenne. Le Parlement européen n'est pas responsable du contenu de cette publication.

Ce document est optimisé pour une visualisation en ligne uniquement. Veuillez penser à l'environnement avant d'imprimer.

Vous trouverez le rapport complet à l'adresse suivante:

www.greens-efa.eu/fr/refugies-et-migrants-les-accueillir-dignement-grace-aux-fonds-europeens-16227.html

Préface

Construite sur les impératifs de paix et de solidarité au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Europe semble aujourd'hui avoir laissé de côté ses valeurs humanistes. Alors que de nombreuses personnes fuient la guerre et les persécutions et cherchent refuge en Europe, les Etats membres se défont de leur devoir de solidarité sur les associations et les collectivités locales. Ce sont eux qui se retrouvent souvent en première ligne pour répondre à la plus grave crise humanitaire que connaît l'Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Heureusement, plusieurs fonds de l'Union européenne sont disponibles pour aider ces acteurs de la société civile et ces collectivités locales à accueillir les réfugiés et leur fournir les services de première nécessité (logement, nourriture, éducation, etc.). Ces fonds européens ne sont évidemment pas destinés à compenser l'inaction des États membres en la matière. Mais ils peuvent s'avérer utiles pour soutenir financièrement les projets d'accueil et d'inclusion sociale des migrants et des réfugiés.

Ce guide est destiné à toutes celles et tous ceux qui souhaitent venir en aide aux réfugiés et aux migrants. Il offre un tour d'horizon des fonds européens disponibles et explique quelles actions sont susceptibles d'obtenir un tel soutien financier et comment y recourir. Il présente également différents exemples de projets déjà financés par l'Union européenne et apporte

quelques informations utiles pour mener à bien de tels projets.

Nous souhaitons soutenir et transmettre nos encouragements aux nombreuses associations, collectivités locales, élus ou simples citoyens qui apportent au quotidien une aide inestimable aux migrants et réfugiés en Europe. Ensemble, ils représentent le visage d'une Europe solidaire et humaniste trop souvent oubliée par les chefs d'État et de gouvernement. Nous réaffirmons ici notre engagement ferme et constant, avec l'ensemble du groupe Verts/ALE, pour une politique européenne plus solidaire et responsable en matière d'asile et de migration.

Nous souhaitons enfin remercier nos collègues du groupe des Verts/ALE travaillant sur la politique régionale pour avoir pris l'initiative de ce guide, ainsi que la Fondation verte européenne (GEF) pour sa réalisation.



Philippe Lamberts
Co-Président du groupe Verts/ALE



José Bové



Karima Delli



Michèle Rivasi



Pascal Durand



Yannick Jadot



Eva Joly

Table des Matières

Préface	1
Table des matières	2
Fonds de l'UE : comment ça marche ?	3
Comment utiliser ce guide	4
Domaines de financement	5
Dans le détail	
Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI)	6
Fonds pour la sécurité intérieure (FSI)	8
Fonds social européen (FSE)	10
Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)	12
Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	14
Fonds européen de développements régional (FEDER)	18
Programme « Justice »	20
Europe créative	22
Europe pour les citoyens	23
Droits, égalité et citoyenneté	24
Erasmus+	26
Programme de santé de l'UE	28
Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	30
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	30
Aide extérieure de l'UE	31
Informations complémentaires	32
Références	33

Fonds de l'UE : comment ça marche ?

L'UE propose un soutien financier à un vaste éventail de projets dans des domaines tels que le développement régional et urbain, l'emploi et l'inclusion sociale, l'agriculture et le développement rural, la recherche et

l'innovation, etc. Les principaux outils d'intervention sont les fonds structurels et d'investissement (fonds ESI), les programmes et initiatives thématiques, et l'aide extérieure pour des projets en dehors de l'UE.

Qui fait quoi ?

La majorité des fonds de l'UE sont gérés en partenariat avec les États membres selon le mode de **gestion partagée**. Sur la base d'accords de partenariat et de programmes opérationnels, les États membres et leurs entités régionales définissent en coopération avec la société civile leurs priorités, et précisent les modalités de financement, les bénéficiaires, la complémentarité avec d'autres fonds de l'UE, les obligations de déclaration, etc. Selon leur organisation administrative et politique interne, ils définissent les autorités de gestion de ces fonds européens, qui se chargent ensuite de sélectionner

les projets et bénéficiaires. Le reste des fonds de l'UE est géré directement ou indirectement par la Commission européenne. Dans le cas de la **gestion directe**, la Commission est responsable de l'ensemble du processus de mise en œuvre, laquelle est effectuée directement depuis son siège ou par ses agences exécutives comme seule autorité contractante avec pouvoir de décision. Dans le cadre de la **gestion indirecte**, la mise en œuvre est confiée à des pays partenaires, à des organisations internationales et à des agences de développement.

Principaux types de financement

Les **subventions** sont généralement allouées comme soutien financier direct aux projets sélectionnés suite aux appels à propositions. Les subventions à l'action ciblent des projets spécifiques à durée de vie limitée, tandis que les subventions de fonctionnement offrent un

soutien de plus long terme aux activités opérationnelles d'une organisation. La Commission octroie également des **contrats** pour l'achat de biens et services, suite à la publication des appels d'offres et appels à manifestation d'intérêt.

Bénéficiaires

Lorsqu'ils viennent en aide aux migrants et aux réfugiés, les autorités locales et régionales, les ONG et autres organismes dans les États membres doivent généralement établir une différence entre les statuts des bénéficiaires finaux. Bien qu'une aide limitée, souvent insuffisante pour garantir un niveau de vie décent, soit disponible pour les **nouveaux arrivants** et les **migrants sans papiers**, les **demandeurs d'asile** (sous certaines conditions) et les **réfugiés** bénéficient d'un accès plus large à l'aide sociale, à

la santé, à l'éducation, à l'emploi et l'auto-emploi, ainsi qu'à d'autres mesures d'intégration.

De plus amples informations sur le financement de l'UE figurent dans *Les possibilités de financement de l'Union européenne. Guide du débutant* (bit.ly/2gyliSJ), publié par la Commission européenne, et sur la page *Le budget de l'UE dans mon pays* (bit.ly/2gJmGCu). Le groupe des Verts/ALE a également publié son propre « Guide des financements européens » (bit.ly/2fEm04d).

Comment utiliser ce guide

Ce guide donne un aperçu simple et rapide des possibilités de financement par l'UE de votre organisation ou institution. Pour faciliter son utilisation, la manière dont sont présentés les Fonds et leur utilisation est expliquée ci-dessous.

Nom du Fonds

Il s'agit du nom du fonds, fixé par l'organisme de financement.

Informations clés sur le Fonds

Vous trouverez ici toutes les informations essentielles sur le Fonds, parmi lesquelles sa mission, les bénéficiaires, ses objectifs et les actions éligibles, ainsi que des exemples et autres informations utiles.



Domaines de financement

Les fonds présentés dans le guide sont désignés en fonction des domaines suivants :



Emploi & Marché du travail



Logement & Infrastructure



Soins Médicaux & Sociaux



Assistance matérielle



Éducation & Formation



Culture & Médias



Justice & Sécurité



Inclusion sociale & Intégration



Droits & Libertés













Administration publique & Gouvernance

Lien rapide

Le lien rapide permet d'accéder à la page Web du Fonds. Il vous suffit de scanner le code QR sur votre smartphone ou de saisir l'URL raccourci dans votre navigateur Web.

Domaines de financement

Pour avoir un aperçu rapide des fonds qui peuvent vous intéresser, vérifiez dans quelle catégorie se trouve votre organisation ou institution. Reportez-vous ensuite au tableau ci-dessous pour voir quels fonds offrent un soutien dans ce domaine.

Fonds										
Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI) p. 6		■	■	■	■			■		■
Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) p. 8						■				
Fonds social européen (FSE) p. 10	■		■		■			■	■	■
Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) p. 12	■				■			■		■
Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) p. 14				■				■		
Fonds européen de développement régional (FEDER) p. 18	■	■	■		■					■
Programme « Justice » p. 20				■		■				
Europe créative p. 22					■					
Europe pour les citoyens p. 23								■		
Droits, égalité et citoyenneté p. 24				■					■	
Erasmus+ p. 26				■				■		
Programme de santé de l'UE p. 28			■							
Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) p. 30	■	■		■				■		
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) p. 30	■			■				■		

Dans le détail

Le Fonds « Asile, Migration et Intégration » (FAMI)



Le Fonds « Asile, Migration et Intégration » contribue à la gestion efficace des flux migratoires et à la mise en œuvre, au renforcement et au développement d'une politique commune de l'UE en matière d'asile et d'intégration. Il vise un plus haut niveau de solidarité et de partage des responsabilités entre les États membres, avec un accent particulier sur les personnes les plus touchées par les migrations.

Qui peut participer

Autorités étatiques et fédérales, organismes publics locaux et régionaux, ONG, organisations humanitaires, établissements d'enseignement et de recherche, organisations publiques internationales, organisations nationales de la Croix-Rouge, entreprises de droit privé et public, etc.

Bénéficiaires

Les nouveaux arrivants, les demandeurs d'asile (y compris ceux qui n'ont pas encore reçu la décision finale), les bénéficiaires d'une protection internationale temporaire, les réfugiés et autres migrants en situation de séjour régulier.

Objectifs

Le FAMI peut financer des projets dans quatre domaines d'action : asile, migration légale et intégration, solidarité et migration irrégulière, et retour. Il favorise une approche commune pour assurer un niveau élevé de protection des migrants et des réfugiés à travers l'Union et se consacre à l'amélioration de l'accès aux droits et aux mesures d'intégration des personnes non-européennes, aux niveaux national, local et régional.

Actions éligibles

Les actions prises en charge peuvent se rapporter à différentes étapes de la procédure d'asile et à différents aspects de la politique d'asile. Une attention particulière est accordée aux besoins des groupes vulnérables tels que les mineurs non accompagnés, les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes âgées.

Éducation & Formation

Cours d'éducation civique et de langue, formation professionnelle, reconnaissance des qualifications, actions préparatoires pour faciliter l'accès au marché du travail, etc.

Logement & Infrastructure

Amélioration des infrastructures et des conditions de séjour dans les maisons d'intégration, etc.

Assistance matérielle

Aide matérielle (par exemple produits alimentaires et sanitaires) et services de soutien (par exemple traduction et interprétation, aide juridique, assistance médicale, indemnités financières), etc.

Soins médicaux & sociaux

Soins médicaux et psychologiques, assistance sociale, etc.

Insertion sociale & Intégration

Médiation sociale, aide administrative et judiciaire, aide à la réunification des familles, actions d'auto-responsabilisation, amélioration de la sensibilisation du grand public et dialogue avec la société d'accueil (campagnes, événements), participation à la vie civile et culturelle, informations sur la procédure d'asile, promotion de l'égalité d'accès aux services publics et privés, actions informant les migrants sur leurs droits et obligations, promotion des valeurs européennes, etc.

Administration publique & Gouvernance

Renforcement des systèmes administratifs, et formation du personnel pour assurer un

accès effectif aux procédures de demande d'asile, amélioration de la qualité et de la vitesse des procédures de demande d'asile, développement des alternatives à la détention, coopération durable entre les acteurs, mise en œuvre de programmes d'information, renforcement des capacités pour les décideurs et bénéficiaires (échanges de bonnes pratiques, réseautage), etc.

Bon à savoir

Mise en œuvre : La plupart des activités du fonds sont en « gestion partagée », sur la base des programmes nationaux pluriannuels. Le taux maximal de cofinancement de l'UE est de 75% (90% dans des cas spécifiques). Les fonds restants sont alloués à des actions de l'Union, à l'aide d'urgence, à l'assistance technique et au Réseau européen des migrations, et sont mis en œuvre grâce à une gestion directe ou indirecte. Les demandes au niveau de l'UE sont fondées sur des appels à propositions, des appels d'offres, des appels à des experts externes et des demandes d'aide d'urgence.

Une **aide d'urgence** peut être accordée aux États membres dans des circonstances exceptionnelles pour répondre aux besoins urgents résultant d'un afflux de migrants se traduisant par des exigences importantes en matière d'infrastructures d'accueil, de procédures de demande d'asile.

Seuls les **migrants titulaires d'un permis de séjour** peuvent participer aux projets financés par le FAMI, ce qui pourrait se révéler difficile pour les personnes qui travaillent avec des migrants sans-papiers.

Le **Réseau européen des migrations** a pour mission principale d'informer les décideurs européens et le

Lien rapide



bit.ly/1qeMirS

grand public en leur fournissant des données actualisées, objectives, fiables et comparables concernant les politiques de migrations de tous les pays de l'Union européenne. Il apporte un soutien financier aux « points de contact nationaux » nommés dans chaque pays pour faire remonter ces informations et leur expertise sur les politiques mises en œuvre dans leur pays.

Il est également possible de financer **des projets en dehors de l'UE**, comme le développement, l'évaluation et la validation des compétences et qualifications des migrants avant leur départ pour l'Europe, ainsi que diverses actions d'information et de sensibilisation pré-départ, etc.

Les autorités de gestion dans mon pays : La Direction générale des étrangers en France (DGEF), au sein du Ministère de l'Intérieur, est en charge de la mise en œuvre du fonds « Asile, migration et intégration » en France. En Belgique, un comité interministériel a été mis en place, sous la responsabilité du SPF Intérieur, pour définir les priorités et sélectionner les projets mis en œuvre dans le cadre du FAMI.



Exemple

Le centre autrichien pour les jeunes femmes migrantes **peppa Mädchenzentrum* est un point de rencontre pour toutes les femmes migrantes âgées de 10 à 20 ans, ayant besoin de conseils concernant leur éducation, l'emploi, leur situation familiale, leurs amis, etc. Le centre offre des consultations, des ateliers, une aide à la recherche de travail, des activités sociales et l'accès à la bibliothèque.

Plus d'informations : bit.ly/2glscx1

Un projet français de *Soutien thérapeutique médical pour les demandeurs d'asile et les réfugiés*, financé par l'un des prédécesseurs du FAMI, le Fonds européen pour les réfugiés, et mis en œuvre par l'association *Parcours d'exil*, offre des consultations médicales et psychologiques gratuitement aux demandeurs d'asile et aux réfugiés souffrant des conséquences d'événements traumatisants, afin d'améliorer leur bien-être et leur qualité de vie.

Plus d'informations : bit.ly/2gyjGIV

Dans le détail

Fonds pour la Sécurité Intérieure (FSI)



Le Fonds pour la sécurité intérieure soutient l'action des États membres pour renforcer la gestion des frontières extérieures de l'UE, dans le cadre de la nouvelle Stratégie de l'UE pour la sécurité intérieure. Il encourage les voyages vers l'Europe effectués de manière régulière et légitime, et contribue à assurer un niveau élevé de sécurité dans l'UE, tout en respectant l'engagement de l'UE pour les libertés fondamentales et les droits humains.

Qui peut participer

L'aide financière est la plupart du temps mise à la disposition des autorités étatiques et fédérales, mais aussi des organismes publics locaux et régionaux, des ONG, des organisations publiques internationales, des organisations humanitaires, des entreprises de droit privé et public, des établissements d'enseignement et de recherche, etc.

Bénéficiaires

Les nouveaux arrivants, les demandeurs d'asile (y compris ceux qui n'ont pas encore reçu la décision finale), les bénéficiaires d'une protection internationale temporaire, les réfugiés et autres migrants en situation de séjour régulier.

Objectifs

Le Fonds comprend deux volets : *Frontières et Visas* et *Coopération policière et gestion des crises*. Dans son volet *Frontières et Visas*, le Fonds a pour objectif d'effectuer un contrôle uniforme et de qualité des frontières extérieures de l'UE, d'harmoniser la gestion des frontières, et d'assurer le passage régulier des frontières en proposant son soutien à un traitement efficace des visas, et en partageant des informations entre les pays de l'UE. En ce qui concerne les migrants, il facilite leur voyage en situation régulière vers l'UE et assure un service de qualité pour les demandeurs de visa et pour leur égalité de traitement. Dans son second volet, le Fonds est dédié à la lutte contre la criminalité transfrontalière organisée et au renforcement de la capacité des pays de l'UE à gérer efficacement les risques liés à la sécurité.

Actions éligibles

Justice & Sécurité

Toutes les actions relatives à la gestion des frontières extérieures, aux contrôles et systèmes de surveillance, aux investissements dans l'infrastructure opérationnelle, au matériel et aux logiciels, à l'utilisation accrue des technologies modernes, aux contrôles d'identité et à l'équipement technique, aux infrastructures de communication, à la mise en œuvre de systèmes de technologie et d'information pour les frontières extérieures et la



sécurité (par exemple, Système d'information Schengen, Système d'information sur les visas), au déploiement des agents de liaison chargés des migrations, aux mesures liées à la sécurité des documents, au renforcement des capacités de réaction, à la coordination administrative et opérationnelle (par exemple pour les opérations conjointes), à la détection et l'investigation du crime organisé, à la détection et aux enquêtes sur les abus sexuels sur enfants, à la prévention des activités de terrorisme, à la formation relative aux visas, à la formation du personnel dans les compétences linguistiques et interculturelles, au partage de l'information et à la prévention de la radicalisation violente, etc.

Bon à savoir

Mise en œuvre : La majeure partie du FSI se fait en « gestion partagée », sous la forme de programmes nationaux annuels (appels à propositions, marchés publics et attributions directes). Les projets sont cofinancés à 75%, voire à 90% pour les actions spécifiques et jusqu'à 100% pour l'assistance technique. Les fonds restants sont gérés directement ou indirectement par la Commission et peuvent être alloués par le biais d'appels à propositions, d'appels d'offres, d'actions de l'Union ou d'aides d'urgence et techniques.

Lien rapide



bit.ly/1xgdKdQ

L'**aide d'urgence** peut être fournie pour répondre aux besoins urgents dus au grand nombre de ressortissants de pays tiers qui franchissent les frontières extérieures, pour des actions comme l'interprétation pour les procédures d'enregistrement, et pour des produits alimentaires et non alimentaires destinés aux personnes se trouvant en centres d'accueil.

Les « **actions de l'Union** » sont des mesures spécifiques transfrontalières ou innovantes qui profitent à l'ensemble de l'UE.

Le FSI peut également être utilisé pour des activités dans ou **en relation avec des pays tiers** comme des séminaires, ateliers et projets pilotes fournissant une expertise ad hoc technique et opérationnelle aux pays tiers, ainsi que des actions favorisant la confiance mutuelle et l'échange de bonnes pratiques.

Exemple

En novembre 2015, la *Slovénie* et la *Croatie* ont obtenu un *financement d'urgence* pour la gestion des frontières, visant à les aider à gérer l'afflux important de migrants et de réfugiés. Le fonds a alors financé des mesures ad hoc telles que l'amélioration des capacités d'accueil pour les nouveaux arrivants, l'augmentation des capacités d'hébergement et la prise en charge des frais des agents déployés par d'autres États membres. En parallèle, ces deux États membres ont également reçu une aide financière d'urgence dans le cadre du Fonds « Asile, migration et intégration » (FAMI) pour les centres d'hébergement temporaire.



En octobre 2016, la Commission a lancé un appel d'offres pour procéder à une analyse scientifique sur la façon dont les migrants obtiennent des informations sur les itinéraires, les transports, les passeurs qui peuvent faciliter leur voyage et le pays de destination. En particulier, les canaux de communication et le rôle des médias sociaux devraient être explorés.

Plus d'informations : bit.ly/2dzkhZD

Dans le détail

Le Fonds Social Européen (FSE)



Le Fonds social européen vise à encourager l'emploi et la qualité des emplois, tout en luttant contre la pauvreté, par le renforcement de l'inclusion sociale et la promotion de l'égalité des genres, la non-discrimination et l'égalité des chances. Le FSE favorise en particulier les personnes défavorisées, comme les migrants, les minorités ethniques et les communautés marginalisées.

Objectifs

Emploi durable et de qualité : Le FSE soutient l'accès à l'emploi et l'intégration durable sur le marché du travail. Une attention particulière est accordée aux personnes risquant l'exclusion sociale et aux personnes issues des communautés marginalisées.

Inclusion sociale et lutte contre les discriminations : Par la promotion active de l'inclusion sociale et de l'égalité des chances, le FSE soutient l'intégration socio-économique des communautés marginalisées et lutte contre toutes formes de discrimination.

Éducation et formation : En ce qui concerne les groupes défavorisés, le FSE promeut l'égalité d'accès à une éducation de qualité et à l'apprentissage en continu, en aidant à améliorer les compétences et en favorisant l'orientation professionnelle et la validation des acquis.

Administration publique et gouvernance : Afin de réduire la charge administrative et d'en améliorer l'efficacité, le FSE investit dans le renforcement des capacités institutionnelles et administratives de tous les acteurs impliqués dans l'enseignement, la formation, l'emploi et les politiques sociales.

Actions éligibles

Emploi & Marché du travail

Conseil individuel, techniques de rédaction de CV et d'entretien d'embauche, reconnaissance des acquis, accès aux services de l'emploi, prévention du travail au noir, soutien à l'entrepreneuriat (y compris par le financement de start-ups et d'entreprises sociales), acquisition d'expérience professionnelle, amélioration des perspectives d'emploi, réseautage, sensibilisation des employeurs, etc.

Qui peut participer

Autorités étatiques et fédérales, organismes publics locaux et régionaux, ONG, sociétés de droit public et privé, organisations humanitaires, établissements d'enseignement et de formation, services pour l'emploi, organismes de recherche, conseillers d'orientation, services de soutien aux jeunes, syndicats, employeurs, entreprises sociales, etc.

Bénéficiaires

Réfugiés et demandeurs d'asile ayant accès au marché du travail. Les demandeurs d'asile n'ayant pas accès au marché du travail pourront uniquement avoir accès au système d'éducation s'ils prennent part à des actions de formation professionnelle ou à des actions pour l'éducation de leurs enfants.

Lien rapide



bit.ly/1pV8LM6

Éducation & Formation

Cours visant à améliorer l'accès à l'emploi, développement et mise à niveau des compétences de base et d'enseignement, cours de langues et formations à internet, lutte contre le décrochage scolaire, soutien à une plus grande motivation, activités extra-scolaires, cours de langue des signes, accès à l'enseignement supérieur, amélioration

de l'accès à des écoles de qualité en apportant un soutien au transport (par exemple, services d'autobus), encouragement à la diversification du personnel enseignant, formation pour une meilleure compréhension des difficultés scolaires, diversité culturelle et multilinguisme, renforcement des capacités (conseillers d'orientation, travailleurs sociaux et psychologues, médiateurs et mentors), outils et méthodes pédagogiques innovants, etc.

Soins de santé & Aide sociale

Actions visant à rendre abordable l'accès aux services sociaux et de santé de qualité, etc.

Droits & Libertés

Promotion de l'égalité des chances dans l'accès aux services publics et privés, partage des valeurs européennes et information sur les droits et obligations, etc.

Inclusion sociale & Intégration

Prévention des discriminations, amélioration de la compréhension interculturelle, transmission des valeurs, débats publics pour soutenir l'inclusion sociale, participation des parents dans les établissements de la petite enfance et les écoles, sensibilisation, etc.

Administration publique & Gouvernance

Travail social communautaire et promotion du rôle des municipalités, développement de pratiques innovantes de travail avec les migrants, programmes complets d'accès à l'emploi, réforme des politiques migratoires, renforcement des capacités et des compétences des employés en vue d'améliorer la qualité des procédures d'asile, mise en œuvre de politiques et services avec une plus grande attention portée aux migrants, etc.

Bon à savoir

Mise en œuvre : Le FSE est un fonds en « gestion partagée ». Le financement est toujours accompagné d'un financement public ou privé. Les taux de cofinancement varient entre 50% et 85% des coûts totaux du projet. Le soutien est fourni sous la forme de subventions de fonctionnement, d'appels à propositions et d'appels d'offres.

Initiatives soutenues par le FSE :

La *Stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois* vise à offrir aux citoyens les meilleures compétences possibles pour les emplois de demain. Elle prend en charge la reconnaissance des compétences et des qualifications acquises en dehors de l'UE. Les Centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique

(NARIC) peuvent proposer leur aide aux migrants pour leur permettre d'obtenir la reconnaissance de leurs diplômes et de leurs études en vue d'améliorer leur accès au marché du travail.

L'Initiative pour l'emploi des jeunes propose un soutien aux jeunes migrants qui ne sont ni employés, ni étudiants, ni en formation, pour obtenir une offre d'emploi, une formation continue ou un apprentissage de qualité. Les services d'emploi, les conseillers d'orientation, les établissements d'enseignement et de formation, les services de soutien pour les jeunes et les employeurs peuvent demander un financement au niveau national.

Le FSE dans votre pays : bit.ly/2hzqgm0

Exemple

Le projet allemand *Conseils pour les migrants* a proposé ses conseils à environ 1 400 migrants qui étaient intéressés par la création de leurs propres entreprises. 735 d'entre eux ont réussi à créer leurs start-ups, suite à un soutien individuel.

Plus d'informations : bit.ly/2fM2eyT

Dans le cadre du projet slovène *Mosaic*, la ferme éco-sociale *Korenika* fournit aux groupes vulnérables savoir-faire et compétences, ainsi qu'un emploi permanent dans la production d'aliments biologiques, tout en soutenant la revitalisation du patrimoine rural.

Plus d'informations : bit.ly/1KpWveI

L'entreprise sociale slovène *SKUHNA* ou *Cuisine du monde slovène* emploie des migrants et réfugiés comme cuisiniers et serveurs afin d'améliorer leurs conditions sociales tout en enrichissant la société slovène.

Plus d'informations : bit.ly/2gykvBz

Dans le détail

Programme de l'UE pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (EaSI)



Le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale a pour but d'assurer un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, à garantir une protection sociale correcte et adéquate, à lutter contre l'exclusion sociale, le chômage à long terme et les discriminations, et à améliorer les conditions de travail et l'égalité hommes-femmes.

Qui peut participer

Organes et institutions publics et privés, autorités nationales, régionales et locales, ONG, services de l'emploi, partenaires sociaux, établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche, experts en étude d'impact, bureaux nationaux de statistique, organismes de microfinancement aux personnes et aux microentreprises, etc.

Bénéficiaires

Demandeurs d'asile avec ou sans accès aux marchés du travail, réfugiés et migrants.

Objectifs

L'EaSI est dédié au renforcement des objectifs de l'UE et à la coordination des actions au niveau européen et au niveau national dans les domaines de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion.

En ce qui concerne les migrants, deux sous-programmes peuvent être d'une grande importance : *PROGRESS* vise à améliorer les politiques de l'UE et des États membres dans les domaines de l'emploi, l'inclusion et la protection sociale, et s'attache en particulier à lutter contre toutes les formes de discrimination. Il favorise le dialogue et l'échange d'informations au niveau national et international pour mettre au point des solutions concrètes, et apporte un soutien financier pour favoriser les innovations en matière de politique sociale et du marché du travail. *Microfinance et Entrepreneurat social* vise à accroître l'accès à la microfinance pour les groupes vulnérables, en particulier les migrants, les femmes, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés, qui veulent créer leur propre microentreprise ou entreprise sociale.

Le troisième sous-programme d'EaSI, intitulé *EURES*, encourage la mobilité des travailleurs au sein de l'UE en apportant des informations, des conseils et des services à tous les demandeurs d'emploi dans l'UE qui cherchent à s'installer dans un autre État membre.



Actions éligibles

Inclusion sociale & Intégration

Examens par des pairs, analyses transnationales et étude de cas, évaluations, projets pilotes, ateliers et échanges de bonnes pratiques sur les politiques d'inclusion sociale dans les différents États membres en vue de faciliter l'apprentissage mutuel, etc.

Emploi & Marché du travail

Lutte contre le travail au noir, renforcement des capacités des prestataires de microcrédit pour aider les migrants à créer des entreprises, recherche dans les domaines de l'entrepreneuriat migrant et rôle des entreprises sociales pour faciliter l'intégration des migrants sur le marché du travail, services de conseil et de recrutement pour les travailleurs transfrontaliers, activités d'information et de communication sur les avantages de la mobilité géographique et professionnelle, soutien personnalisé, etc.

Éducation & Formation

Améliorer l'alphabétisation numérique, l'apprentissage mutuel entre les acteurs d'EURES, la formation des conseillers EURES, etc.

Administration publique & Gouvernance

Développement et activités de partenariats transfrontaliers, etc.

Exemple

Le projet néerlandais *Insertion sociale en porte-à-porte dans un quartier multi-ethnique à problèmes*, qui cible les minorités ethniques et des migrants dans les quartiers très peuplés des grandes villes (Schilderswijk, La Haye), a mis au point une méthode d'intervention dans la gestion de cas sociaux (l'approche du porte-à-porte) pour permettre l'emploi des parents chômeurs de longue durée et améliorer ainsi les chances des enfants élevés dans des foyers multi-ethniques.

Informations complémentaires : bit.ly/2fRPd5

Bon à savoir

Mise en œuvre : les programmes 'Progrès' et 'EURES' sont directement gérés par la Commission européenne par le biais d'appels d'offres et de propositions. Pour demander la garantie de Microfinance et Entrepreneuriat Social, et répondre à l'appel sur le site Web du Fonds européen d'investissement. La Commission ne finance pas directement les entrepreneurs ou entreprises sociales, mais permet aux fournisseurs de microcrédit sélectionnés et aux investisseurs de l'entreprise sociale dans l'UE d'augmenter les prêts.

Coordination avec d'autres mesures : l'EaSI complète les autres programmes de l'UE, tels que ERASMUS+ ; Droits, égalité et citoyenneté ; et les Fonds structurels, en particulier le FSE et l'initiative pour l'emploi des jeunes.

Lien rapide



bit.ly/1FCTArM



EaSI propose régulièrement des fonds aux ONG qui *mènent des recherches dans les domaines de l'insertion sociale ou la microfinance et la finance d'entreprises sociales*. Le financement peut être accordé à des projets axés sur l'entrepreneuriat de migrants, et à des projets portant sur le rôle des entreprises sociales pour faciliter l'intégration des réfugiés et des migrants dans la société et sur le marché du travail.

Dans le détail

Le Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD)



La vocation de l'aide européenne aux plus démunis est d'atténuer les pires formes de pauvreté au sein de l'UE, comme le sans-abrisme, la pauvreté infantile et la sous-alimentation. La priorité du FEAD est d'aider les personnes concernées à sortir de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Qui peut participer

Organismes publics, organisations non-gouvernementales, banques alimentaires, etc.

Bénéficiaires

Les personnes les plus démunies, selon la définition de l'État membre en question, sont les personnes qui vivent dans la pauvreté, les sans-abri, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les migrants, pouvant inclure les nouveaux arrivants lorsqu'ils arrivent dans l'Union européenne, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Les groupes ciblés sont identifiés au niveau national en fonction des priorités définies par les

États membres, par exemple l'alimentation et l'aide matérielle de base, l'inclusion sociale, etc. Les demandeurs d'asile et les réfugiés ne sont pas explicitement visés et doivent être mentionnés dans le programme opérationnel pour être éligibles.

Objectifs

L'objectif principal du FEAD est de réduire d'au moins 20 millions d'ici à l'année 2020 le nombre de personnes vivant ou risquant de vivre dans la pauvreté. En aidant les groupes les plus fragiles, le Fonds vise à renforcer la cohésion sociale. En soutenant également la collecte et la distribution des dons de denrées, il participe également à réduire la quantité de déchets alimentaires.

Actions éligibles

Assistance matérielle

Les migrants et réfugiés peuvent se voir offrir une aide dès leur arrivée dans l'UE, sous la forme de produits de première nécessité : colis de produits alimentaires ou repas, vêtements et chaussures, sacs de couchage, fournitures scolaires et autres éléments essentiels comme les produits hygiéniques.

Inclusion sociale & Intégration

Une fois la demande d'asile déposée, des actions de plus long terme peuvent être



envisagée : activités d'inclusion sociale en dehors des mesures propres au marché du travail, orientation des bénéficiaires vers d'autres services existants, cours de langues, traduction et interprétation, actions d'orientation civique (informations sur les conditions, les droits et les obligations), activités de promotion de la santé, socialisation et de réseautage, formations pour une meilleure autonomie, informations sur les services sociaux et les abris temporaires disponibles, éducation financière, accès aux services de santé et d'éducation, soutien psychologique et d'autonomisation.

Bon à savoir

Mise en œuvre : Le FEAD est en « gestion partagée ». Il complète le travail du Fonds social européen (voir page 10). Les États membres peuvent soit acheter directement des produits alimentaires ou autres produits et les livrer par le biais d'organisations partenaires, généralement des organismes publics et des ONG, soit accorder des financements à ces organismes.

Assistance matérielle : Chaque pays peut adapter l'assistance qu'il fournit. La distribution de l'assistance matérielle peut être combinée avec des mesures d'accompagnement, telles que l'orientation et le soutien pour aider les plus démunis à sortir de la pauvreté.

Participation des épiceries sociales et solidaires : Les aliments et produits financés par le FEAD doivent être distribués gratuitement aux plus démunis. Les épiceries sociales et solidaires peuvent participer au

Exemple

La *Fédération française des banques alimentaires* regroupe 79 banques alimentaires sur le territoire français. Chaque année, elles aident plus de 1,8 millions de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté en leur fournissant des paniers alimentaires et des repas.

En *Croatie*, de l'aide alimentaire, des produits d'hygiène et des fournitures scolaires ont été distribués aux migrants, ainsi que des mesures d'accompagnement telles que des conseils sur les soins de santé, l'hygiène personnelle et le rôle parental.

programme tant que les produits cofinancés sont distribués gratuitement.

La **Fédération européenne des banques alimentaires** regroupe à peu près 260 banques alimentaires à travers 23 pays européens. Près de la moitié des produits alimentaires collectés en Europe proviennent du programme européen d'aide alimentaire aux plus démunis ; le reste provient de l'industrie alimentaire, des magasins de vente au détail et des particuliers.

Lien rapide



bit.ly/1vGmVRC

Le **Réseau FEAD** est une communauté ouverte qui rassemble ceux qui travaillent à la réduction des pires formes de pauvreté, en offrant des possibilités de partager les bonnes pratiques et des idées sur la façon de fournir une assistance aux personnes les plus démunies au sein de l'UE.

Les autorités de gestion dans mon pays :

bit.ly/2fMdbk4



Le projet allemand *Hilfe-Lotsinnen für zugewanderte EU-Bürgerinnen in der Armutsprostitution* (Aide aux femmes migrantes que la pauvreté a menées à la prostitution) offre une assistance aux femmes migrantes que la pauvreté a menées à la prostitution, et leur permettent d'accéder à l'éducation et à la formation pour leurs enfants.

Les migrants peuvent aider à bâtir des sociétés inclusives

Pour ceux qui viennent trouver refuge et démarrer une nouvelle vie en Europe, s'intégrer rapidement et durablement est d'une grande importance.

Nous, le Groupe des Verts/ALE, sommes convaincus que cette intégration doit passer par un processus d'investissement à long terme, facilitant la participation active et l'autonomisation des personnes impliquées. Au-delà des droits fondamentaux et des besoins des migrants et des réfugiés, il faudrait avant tout créer pour eux de réelles opportunités de participation active, non seulement à la vie économique, mais aussi à la vie sociale, culturelle et politique, tout en renforçant leur sentiment d'appartenance et en les encourageant à contribuer au développement des communautés locales. Seule une société inclusive accueillant multiples cultures et croyances saura s'enrichir de cette diversité.

Outre les nombreux défis que les acteurs locaux doivent relever dans la tâche complexe que constitue l'accueil des migrants et des réfugiés, le manque de soutien financier adéquat représente un obstacle supplémentaire important. Néanmoins, de nombreux exemples positifs d'initiatives locales et régionales ont déjà prouvé que l'intégration des migrants et des réfugiés est non seulement une question de moyens, mais d'abord et avant tout une question de dialogue et de participation civique et démocratique.



Les Verts | ALE
au Parlement Européen

La municipalité suédoise de *Härnösand* a adopté une approche holistique pour l'accueil des migrants et des réfugiés. Dans son plan d'action pour une intégration rapide, une forte participation de la société civile couplée à une répartition claire des responsabilités et une intervention rapide ont été les principes essentiels de promotion de l'insertion sociale et de l'intégration. Des actions telles que le démarrage précoce de la scolarité, la planification urbaine à long terme, la reconnaissance rapide des compétences, le partage du lieu de travail pour un apprentissage pratique, la construction de lieux de rencontre et l'organisation d'activités spécifiques à la région sont conçues pour offrir aux migrants et aux réfugiés un accueil et des opportunités de rester et de construire une nouvelle vie au sein de la commune.

Dans les régions espagnoles d'Andalousie et de Melilla, un projet de citoyenneté active a été lancé pour lutter contre les stéréotypes négatifs sur les migrants et couper court aux rumeurs destructrices qui mettent à mal la coexistence dans la diversité. En utilisant des agents formés pour lutter contre les rumeurs, présentant une information objective et argumentée pour contrer les fausses allégations, l'initiative *Arrêter les rumeurs* favorise l'insertion dans les sociétés d'accueil, la sensibilisation interculturelle et la non-discrimination.

Le projet italien d'apiculture *Brave Bee* (« l'Abeille courageuse ») a pour objectif de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des jeunes demandeurs d'asile en leur apportant des connaissances spécifiques de techniques apicoles de base et de développement de la ruche. L'artisanat local de l'apiculture met en avant le patrimoine régional et protège la biodiversité, tout en aidant les demandeurs d'asile à mieux faire face aux difficultés de leur situation.

**Les Verts/ALE
au Parlement
européen**

**Green
European
Foundation**



**GREEN EUROPEAN
FOUNDATION**

L'action locale est la clé de la réussite

Ce guide repose sur l'idée selon laquelle les bonnes pratiques et les exemples remarquables d'accueil des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile et la façon de travailler pour une intégration réussie peuvent être trouvés dans les communautés et les initiatives locales à travers l'Europe. À la *Fondation verte européenne*, nous avons établi des partenariats avec les fondations vertes nationales à travers l'Europe pour explorer la manière dont la vie des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile est influencée par les enjeux nationaux et européens. Avec notre projet *'Refugees and Migrant Policies – the Local Level'* (« *Réfugiés et politiques migratoires - l'action locale* »), nous cherchons à identifier les bonnes pratiques au niveau local, les défis posés par l'accueil et l'intégration des migrants, et les potentielles propositions écologistes pour une approche juste et humaniste à ce que l'on appelle la crise des réfugiés.

Les publications de la GEF alimentent le débat

En élaborant et en diffusant des publications gratuites, nous voulons stimuler un débat européen. En mai 2016, nous avons publié une brochure intitulée *'Paving the way for a Green debate on Refugee, Asylum and Migration Policies'* (« *Préparer le terrain pour un débat écologiste sur les politiques en faveur des réfugiés, d'asile et de migrations* »), qui résume l'état actuel des discussions au sein de la famille écologiste, et qui expose les positions des Verts au sein des institutions européennes, tels que le Parti vert européen et le Groupe des Verts au Parlement européen. Fin 2015, nous avons commandé une étude sur les approches nationales au sein des partis écologistes à travers l'Europe, en évaluant les réponses données aux questionnaires par 25 partis écologistes dans 23 pays différents. Nous avons ainsi pu avoir un aperçu des accords et désaccords au niveau national, et mettre en évidence les domaines dans lesquels des questions restent ouvertes et nécessitent un examen plus approfondi.

En outre, une récente édition thématique de notre « *Green European Journal* » a été consacrée à cette question (*'Checkpoint Europe – The Return of Borders'*) (« *Checkpoint Europe - Le retour des frontières* »). Elle analyse la résurgence des frontières dans toute l'Europe, à la fois sur le terrain et dans l'esprit des citoyens européens, et explore les éléments d'une réponse progressiste à ces dangereuses évolutions.

Un guide de financement pour les acteurs écologistes

Notre espoir est que notre travail puisse contribuer à un échange animé de connaissances et d'expériences entre les acteurs écologistes à travers l'Europe sur la façon d'unir leurs forces et de faire face aux défis qui nous attendent sur le chemin de la construction d'une Europe des citoyens forte, en phase avec notre vision. Nous espérons également que le guide constituera une source complète d'informations sur les financements de l'UE pour les nombreux acteurs écologistes engagés au niveau local et régional qui travaillent avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile ou qui envisagent de le faire à l'avenir.

Dans le détail

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)



Le Fonds européen de développement régional se consacre au renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale, en corrigeant les principaux déséquilibres régionaux dans l'Union européenne.

Qui peut participer

Organismes publics, organisations du secteur privé (en particulier les PME), universités, associations, ONG et organisations bénévoles, entreprises étrangères basées dans la région couverte par le programme opérationnel en question.

Bénéficiaires

L'aide aux migrants et réfugiés peut prendre la forme d'un développement d'infrastructures dans différents domaines tels que la régénération urbaine, la protection sociale et la santé, le logement, l'entrepreneuriat et l'éducation. Le FEDER ne s'adresse pas à des groupes cibles en particulier, mais il peut contribuer à réduire l'isolement spatial ou répondre aux besoins des groupes vulnérables.

Actions éligibles

Logement & Infrastructure

Construction de centres d'accueil et d'abris, des centres d'enregistrement (« hotspots ») dans les lieux soumis à une forte affluence de réfugiés et de migrants, développement des infrastructures pour les services sociaux et de santé, hôpitaux mobiles, assainissement et approvisionnement en eau, investissements en infrastructure dans les établissements d'enseignement et amélioration de l'accès à l'éducation (par exemple, investissements dans les transports et les infrastructures routières), rénovation et amélioration des logements et des infrastructures connexes en conformité avec les principes de l'efficacité énergétique, investissement dans les logements à basse consommation énergétique, construction de crèches, écoles, centres communautaires, refuges, logements sociaux et clubs de jeunesse, etc.

Administration publique & Gouvernance

Renforcement de la capacité institutionnelle et de l'efficacité des administrations et des pouvoirs publics en matière d'intégration des migrants et réfugiés.

Objectifs

Le FEDER est l'un des principaux outils de financement de la politique de cohésion de l'UE, et vise à réduire les inégalités de développement entre les régions européennes. Il concentre ses investissements sur l'innovation et la recherche, la stratégie numérique, le soutien aux PME et l'économie bas carbone.

En ce qui concerne les migrants et les réfugiés, le FEDER peut compléter le Fonds social européen (voir page 10) en soutenant leur intégration grâce à des investissements en infrastructures et en régénération urbaine. Priorité est accordée à la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale, à la lutte contre la pauvreté et les discriminations, à l'investissement dans l'éducation, la formation continue et l'apprentissage.

Lien rapide



bit.ly/2gGLIKk

Soins de Santé & Sociaux

Services de soins de santé primaires, soins sociaux communautaires, médiation, activités de travail social, etc.

Emploi & Marché du travail

Activités génératrices de revenus (par exemple, création d'entreprises sociales, programmes de micro-crédit), etc.

Éducation & Formation

Cours de langues, éducation physique, etc.

Bon à savoir

Mise en œuvre : Le FEDER est géré de manière partagée entre les États membres et la Commission européenne, sous forme de programmes opérationnels nationaux mis en œuvre par les autorités régionales. Il apporte un soutien sous la forme de subventions, de prêts et d'instruments financiers.

Complémentarité : Le fonds peut être utilisé de manière plus efficace en coordination avec le FAMI (voir page 6) et avec des mesures d'intégration dans la société et sur le marché du travail (par exemple formations, cours de langue, conseil, coaching, formation professionnelle et mesures d'emploi).

Souplesse d'utilisation : Le FEDER peut fournir une aide d'urgence au cas par cas, qui complète le soutien du FAMI, du FSI, etc. L'aide d'urgence est liée à l'accueil des migrants et des réfugiés et peut permettre de financer la construction ou l'extension des capacités des centres d'accueil, abris, tentes et conteneurs.

Les autorités de gestion dans mon pays : bit.ly/2gyqfeg

Dimension urbaine

Les villes jouent un rôle essentiel dans la réaction et l'adaptation aux changements démographiques et aux nouvelles tendances migratoires. Étant l'un des premiers points de contact pour les migrants, elles sont souvent confrontées à la complexité du processus d'intégration, qui peut mettre la pression sur leurs politiques sociales, leurs stratégies d'emploi et leurs services publics.

Le programme de coopération transfrontalière **URBACT** soutient la mise en place de réseaux urbains dans les différents États membres pour travailler sur un sujet précis. Son projet **OPENCities** a réuni des villes pour collaborer sur le développement de politiques plus proactives pour mieux attirer ou accueillir les migrants.

Les **stratégies intégrées et durables de développement urbain** font face aux grands défis urbains et apportent des améliorations durables aux conditions économiques, environnementales, climatiques, sociales et démographiques en zones urbaines. Elles sont menées et mises en œuvre en coopération avec la société civile, les citoyens locaux et d'autres niveaux de gouvernance.

L'initiative **Actions urbaines innovantes** fournit aux zones urbaines à travers l'Europe des ressources permettant de tester de nouvelles solutions aux défis urbains et d'évaluer leur mise en œuvre dans la pratique.

Exemple

Le projet autrichien *Mingo Migrant Enterprises*, créé par la Chambre de commerce de Vienne, offre aux migrants des services de soutien et de conseil à la création d'entreprises, ainsi qu'une aide pour les contacts avec les organismes, les autorités et les institutions financières à Vienne.

Plus d'informations : bit.ly/2gLoDB0

Le projet de coopération transfrontalière *MigrAlp*, conçu par deux régions, le Tyrol en Autriche et le Tyrol du Sud en Italie, soutient le développement d'outils et de services d'information pour l'intégration des communautés de migrants tout en luttant contre le racisme et les discriminations. Les principaux objectifs du projet sont une meilleure intégration sociale et sur le marché du travail, et la sensibilisation à la diversité culturelle dans les écoles par le biais d'un jeu de rôle appelé *SpaceMigrants*.

Plus d'informations : bit.ly/2fM4k1J

Dimension transfrontalière

La **Coopération territoriale européenne** (INTERREG) favorise une meilleure coopération régionale par des démarches transnationales abordant des problèmes communs. Son volet de coopération transfrontalière encourage les États membres à se tourner vers leurs voisins, leur fournissant des outils pour gérer conjointement les défis socio-économiques, environnementaux et territoriaux auxquels ils sont confrontés.

En ce qui concerne les migrants et les réfugiés, elle peut aider à résoudre les problèmes liés au trafic d'êtres humains en soutenant la coopération institutionnelle et administrative entre les pays de l'UE et les pays tiers sur la mer Méditerranée et les pays voisins.

Dans le détail

Le Programme « Justice »



Le Programme « Justice » a pour objet le développement d'un espace européen de justice fondé sur la reconnaissance et la confiance mutuelles.

Qui peut participer

Tous les organismes publics et privés légalement constitués dans les États membres, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange et les pays candidats ou candidats potentiels à l'adhésion selon leurs accords-cadres.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés), ainsi que les nouveaux arrivants et les demandeurs d'asile dans certaines conditions.

Actions éligibles

Justice & Sécurité

Échange de bonnes pratiques en matière de sensibilisation, conférences et campagnes médiatiques, activités d'analyse (études, collecte des données, enquêtes, rapports), matériel d'information et guides, développement de méthodologies communes, soutien aux organisations de la société civile (ONG) impliquées dans la protection de l'égalité et des droits des personnes, etc.

Éducation & Formation

Renforcement des aptitudes et formation des professionnels (programmes d'échanges pour les professionnels, réunions d'experts, ateliers), développement de modules de formation et outils de formation en ligne/hors ligne, développement d'outils d'information et de communication, apprentissage mutuel, examens par les pairs, événements de formation des formateurs, formation linguistique sur la terminologie juridique, matériel pédagogique, etc.

Bon à savoir

Mise en œuvre : Le fonds est géré et mis en œuvre directement par la Commission européenne (DG Justice) par des subventions pour action et des aides au fonctionnement publiées sous la forme d'appels d'offres et appels à propositions, ainsi que des aides

Objectifs

Ce programme vise à garantir l'application effective de la législation de l'UE en matière de justice civile et pénale dans les États membres et à faciliter un accès adéquat à la justice pour les citoyens et les entreprises. Il soutient la coopération judiciaire en matière civile et pénale et favorise l'accès à la justice et la protection des droits des victimes d'actes criminels. La coopération transfrontalière entre les États membres est encouragée afin d'améliorer la connaissance et la compréhension mutuelles des systèmes judiciaires et donc par là même la confiance mutuelle.

directes. Les taux de cofinancement varient généralement entre 80% et 90% dans des cas exceptionnels.

Complémentarité : Le programme « Justice » peut compléter le Programme « Droits, égalité et citoyenneté », le Fonds pour la sécurité intérieure, Erasmus+ et l'Instrument d'aide à la préadhésion.

Lien rapide



bit.ly/2g7B3iU

Exemple

En 2016, la Commission lancera un appel à propositions pour soutenir le renforcement des aptitudes des professionnels en rapport avec les droits de l'enfant. En outre, le renforcement des systèmes de protection de l'enfance pour les enfants migrants sera financé par l'allocation de subventions directes aux organisations internationales.



Femmes réfugiées, demandeuses d'asile et sans-papiers

En raison de plusieurs problèmes spécifiques au genre, les femmes réfugiées, demandeuses d'asile et sans-papiers constituent un groupe très vulnérable parmi les migrants. Elles peuvent être exposées à la violence de genre à chaque étape de leur voyage, et devoir faire face à l'isolement dans le pays d'accueil. Leur accès aux services, à l'emploi et à la formation peut être limité, les menant donc à une dépendance économique, sociale et culturelle. Compte tenu des discriminations liées aux genres sur le marché du travail et du processus complexe de reconnaissance de leurs compétences, elles sont souvent employées dans des emplois faiblement rémunérés, ce qui ralentit leur intégration. Alors que de nombreuses femmes quittent leur pays d'origine dans le but de parvenir à la justice et l'égalité, les politiques discriminatoires qui régissent le processus de migration peuvent souvent les marginaliser. Afin d'aider les femmes migrantes à développer leur sentiment d'appartenance et devenir des contributrices actives à la société d'accueil, ces dernières doivent tenir compte de leurs besoins spécifiques et viser à leur autonomisation et à leur indépendance par la promotion de politiques d'accueil et d'intégration sensibles aux questions de genre.

Dans le détail

Europe Créative



Le programme « Europe créative » a pour but de garantir et de promouvoir la diversité culturelle et linguistique de l'Europe, fruit de centaines d'années d'interaction interculturelle, d'influences et de migrations.

Qui peut participer

Les organismes à but non lucratif, les municipalités, les associations, les conseils municipaux, les organismes de bienfaisance, les fondations, les organisations culturelles et créatives, etc.

Bénéficiaires

Les réfugiés, ainsi que les nouveaux arrivants et les demandeurs d'asile sous certaines conditions.

Actions éligibles

Les projets qui peuvent aider les migrants à se socialiser et à s'exprimer sans avoir à compter sur une langue spécifique, et qui peuvent faire connaître les causes et les effets des migrations.

Culture & Médias

Films européens et programmes de télévision, traductions littéraires, bibliothèques, promotion du patrimoine culturel, événements internationaux, expositions et festivals, formation des professionnels de la culture et de la création, etc.

Bon à savoir

Mise en œuvre: Le programme est géré directement par la Commission européenne à travers son Agence exécutive pour l'éducation, la culture et l'audiovisuel, à partir de plans de travail annuels décrivant les activités de financement et les montants à allouer.

Les **bureaux « Europe créative »**, que l'on trouve dans tous les pays participants, fournissent des informations sur le programme.

Les coordonnées par pays sont disponibles ici : bit.ly/2fRELQ0

Les **Projets de coopération européenne** soutiennent la coopération transfrontalière entre les organisations culturelles et créatives au sein et en dehors de l'UE. Les projets favorisent la compréhension mutuelle entre les communautés d'accueil et les migrants. Des financements sont prévus soit pour des projets de petite envergure, soit pour des projets à

Objectifs

Le programme soutient des projets culturels, audiovisuels et intersectoriels européens qui favorisent l'insertion sociale, la compréhension mutuelle et l'échange interculturel. Il renforce la visibilité des valeurs et cultures européennes et encourage la coproduction internationale.

Les activités financées promeuvent les contributions des migrants à la diversité culturelle en Europe. La culture peut être un moyen pour eux de rencontrer, de communiquer et de s'intégrer dans la communauté.

Lien rapide



bit.ly/2gJnzLz

plus grande échelle. La durée maximale de ces projets est de 48 mois.

Le **Mécanisme de garantie** prend en charge l'accès au financement pour les micro, petites et moyennes organisations dans le secteur culturel et créatif.

Exemple

L'appel au *Projet européen de coopération : Intégration des réfugiés* a été lancé en 2016 pour soutenir des projets facilitant l'intégration des réfugiés en Europe et améliorant la compréhension mutuelle, l'échange interculturel, le dialogue interreligieux et la tolérance. Il vise à aider les réfugiés à se socialiser et à s'exprimer sans avoir à parler la langue du pays d'accueil, promouvoir les valeurs démocratiques et donner aux citoyens européens l'occasion d'apprendre des valeurs et des cultures des réfugiés.

Dans le détail



L'Europe pour les Citoyens

La vocation du programme est d'améliorer la sensibilisation et la compréhension de l'UE, de son histoire, de sa diversité et de ses valeurs, ainsi que d'aider les citoyens à s'engager davantage dans les activités civiques et démocratiques.

Qui peut participer

Les autorités locales et régionales, les organisations à but non lucratif, les organisations de la société civile, les organisations éducatives, culturelles et de la jeunesse, les institutions de recherche, les think tanks, les plates-formes d'organisations pan-européennes, etc.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés), ainsi que les nouveaux arrivants et les demandeurs d'asile, sous certaines conditions.

Actions éligibles

Insertion sociale & Intégration

Partenariats entre villes pour débattre de questions européennes (jumelage entre villes), réseaux de villes souhaitant travailler sur des questions communes et partager des ressources, projets de la société civile permettant une participation directe des citoyens au processus d'élaboration des politiques de l'UE, examens par les pairs, réunions d'experts, activités de sensibilisation, etc.

Bon à savoir

Mise en œuvre : Le programme intitulé 'L'Europe pour les citoyens' est géré directement par la Commission européenne et mis en œuvre par le biais de son Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture, sur la base de programmes de travail annuels. Le financement se fait au moyen de subventions pour les actions ponctuelles par des subventions de fonctionnement pour les think tanks et les organisations de la société civile, ou par des contrats de marchés publics. Les taux de cofinancement sont fonction des programmes de travail respectifs.

Le programme est potentiellement ouvert aux pays en voie d'adhésion, aux pays candidats et aux pays candidats potentiels, à condition qu'ils aient signé un protocole d'accord avec la Commission.

Objectifs

Le programme favorise le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle, et met particulièrement l'accent sur la lutte contre la stigmatisation des migrants. Il soutient les projets de jumelage des communes, les réseaux de ville qui souhaitent collaborer sur un thème commun, ainsi que des projets de la société civile visant à renforcer la participation des citoyens au processus démocratique et au débat public européen.

Lien rapide



bit.ly/1TfR4n0

Dans les priorités spécifiques pour 2016 - 2020, le programme mettra également l'accent sur la *Lutte contre la stigmatisation des immigrants et la construction des contre-récits pour favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle.*

Point de contact d'Europe pour les citoyens dans mon pays : bit.ly/2hsCFW2

Exemple

Le projet belge *Mon Histoire - Médias et migrants* a été lancé en 2016 pour examiner la façon dont les grands médias façonnent la perception des citoyens concernant les migrants et les réfugiés, en étudiant les messages des médias et en créant du contenu pour fournir un contre-récit critique, et en encourageant la participation des citoyens.

Plus d'informations : bit.ly/2gVKe7q

Dans le détail

Droits, égalité et citoyenneté



Le programme « Droits, égalité et citoyenneté » favorise et protège l'égalité et les droits des personnes, conformément au Traité sur l'Union européenne, à la Charte des droits fondamentaux et aux conventions internationales des droits de l'homme.

Qui peut participer

Les organisations de la société civile, les ONG, les organismes du secteur public, les autorités régionales et locales, les réseaux européens, les centres de recherche, les écoles, les centres de formation, etc.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés), ainsi que les nouveaux arrivants et les demandeurs d'asile, sous certaines conditions.)

Actions éligibles

Droits & Libertés

Échange de bonnes pratiques, conférences et campagnes de sensibilisation, matériel d'information, actions en faveur de l'égalité et des droits humains, soins destinés aux enfants migrants non accompagnés et promotion de leurs droits, etc.

Éducation & Formation

Renforcement des capacités et formation des professionnels, développement de modules de formation et outils de formation en ligne/hors ligne, apprentissage mutuel, examens par des pairs, stages de formation des formateurs, etc.

Bon à savoir

Mise en œuvre : Le programme est géré et mis en œuvre directement par la Commission européenne (DG Justice) par des subventions pour action et des aides de fonctionnement, sous la forme d'appels d'offres et appels à manifestation d'intérêt. Le taux de cofinancement des projets est généralement de 80%.

Les entités à **but lucratif** ne peuvent avoir accès au programme seulement qu'en collaboration avec des organismes publics ou à but non lucratif.

Objectifs

Le programme veille au respect des droits et libertés des personnes dans la pratique, en les rendant plus visibles et en les appliquant de manière plus cohérente dans l'ensemble de l'UE. Il a pour objectif de promouvoir la non-discrimination, les droits des enfants, la sensibilisation et la lutte contre le racisme, la xénophobie et les violences faites aux femmes et aux enfants. Le tout fortement axé sur les migrants.

Lien rapide



bit.ly/1pBWgDi

Actions similaires : D'autres programmes de l'UE relatifs à la promotion et à la protection des droits humains existent, comme l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme qui vise à promouvoir la démocratie, l'État de droit et le respect des droits humains en dehors de l'UE, ou encore le programme « L'Europe pour les citoyens » qui favorise la compréhension de l'histoire et de la diversité de l'UE.

Exemple

Le projet transnational *GEMMA - Contre les violences : autonomisation fondée sur les genres des migrants par une démarche multisectorielle* s'appuie sur les instruments déjà existants relatifs aux droits humains, à travers une approche intersectorielle en vue de lutter contre les causes profondes des violences et d'aider les femmes migrantes victimes de violence.

Plus d'informations : bit.ly/2g7Nlmg



Enfants migrants

L'un des groupes définis comme particulièrement à risque sont les enfants et les mineurs migrants. Leurs vies peuvent être menacées et leurs droits violés sur leur chemin vers le pays d'accueil. Bien souvent, ils sont séparés de leurs familles, souffrent d'un manque de moyens financiers et de réseaux de soutien et sont donc particulièrement vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la traite. Quelle que soit leur nationalité et leur statut de migrant, une assistance devrait être accordée en priorité aux enfants et aux mineurs, en particulier sous la forme de systèmes de protection de l'enfance, de mesures pour éviter la séparation des familles et pour favoriser le regroupement familial, et de mesures d'accès rapide aux procédures d'asile, aux soins de santé, à l'éducation et à la représentation légale.

Dans le détail

Erasmus+



Erasmus + permet d'améliorer l'éducation, la formation et l'apprentissage non formel des jeunes, et participe ainsi aux objectifs de croissance, d'emploi, d'équité et d'inclusion sociale de l'Europe..

Qui peut participer

Erasmus + est accessible aux organisations telles que les universités, les établissements d'enseignement et de formation, les think tanks, les organismes de recherche, les organisations de jeunesse et les entreprises privées et aux individus (étudiants, personnel d'enseignement et de formation, professionnels de la jeunesse, bénévoles).

Bénéficiaires

Une attention particulière est accordée aux participants issus de milieux défavorisés, en particulier les réfugiés et les migrants, qui peuvent participer à tous les domaines du programme. Cependant, les conditions spécifiques de participation varient entre les États membres.

Actions éligibles

Éducation & Formation

Formation pour les réfugiés et migrants, classes interculturelles, promotion de la tolérance et de la diversité en classe, renforcement des capacités des établissements d'enseignement et de formation, amélioration de l'éducation aux médias, formation pour faire face à des réalités complexes en classe et au décrochage scolaire, actions en faveur des professionnels de la jeunesse, reconnaissance des qualifications et des compétences, soutien aux étudiants ayant des besoins spécifiques, cours de langue en ligne, formation de bénévoles pour fournir des conseils sur les parcours d'enseignement et d'emploi, services de médiation, tests pour les étudiants arrivant sans leurs diplômes, bourses de financement des études dans les établissements d'enseignement supérieur, activités d'apprentissage non formel, bénévolat, etc.

Inclusion sociale & intégration

Actions favorisant l'intégration, débats et conférences de sensibilisation, conseils juridiques/services médicaux fournis par des étudiants, cours d'orientation, formation pour l'adaptation à la culture locale, etc.

Objectifs

Le programme finance des actions dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il encourage la mobilité des jeunes, la coopération transnationale et l'échange de bonnes pratiques. Les actions favorisant l'inclusion sociale des migrants, la prévention de la radicalisation, la reconnaissance des compétences et des qualifications. La promotion du multilinguisme, de la tolérance et des valeurs communes sont encouragées.

Lien rapide



bit.ly/1WOvXKM

Bon à savoir

Mise en œuvre :

Le programme est mis en œuvre indirectement par des agences nationales dans les États membres ou directement par la Commission européenne à travers son Agence exécutive pour l'éducation, la culture et l'audiovisuel. Pour déposer leurs demandes, les bénéficiaires peuvent répondre à l'appel général à propositions, à des appels spécifiques ou à des appels d'offres. Les taux de cofinancement dépendent des types d'actions mises en œuvre. Les demandes de particuliers sont admissibles seulement indirectement par le biais d'organisations participantes. Des informations détaillées sont disponibles sur la page du Programme Erasmus+.

Des informations détaillées sont disponibles sur la page du Programme Erasmus+ :

bit.ly/2fRjExe

Réfugiés et migrants : les accueillir dignement grâce aux fonds européens

Soutien linguistique en ligne pour les réfugiés : 200 000 licences Erasmus + pour le soutien linguistique en ligne seront disponibles pour les réfugiés sur une période de trois ans, à partir de 2016. Plus d'informations sont disponibles via les Agences nationales Erasmus+.

Reconnaissance des diplômes académiques : Retrouvez plus d'informations sur la manière de déterminer l'admissibilité d'un réfugié à participer au programme Erasmus +, si vous recevez une demande avec ou sans documentation des qualifications obtenues : bit.ly/22rb2xx

CLARITY

Exemple

Le projet de coopération transfrontalière « Clarity » a été conçu pour aider les migrants avec des connaissances limitées en langues étrangères d'accéder à des formations professionnelles de base (hygiène, sécurité, etc.) dans leur propre langue. Ces formations ont été pensées en coopération avec les employeurs pour correspondre au mieux à la réalité du marché du travail.

Plus d'informations : bit.ly/2gl7Sw0

Principe de partenariat

Le Principe de partenariat garanti la participation active des autorités régionales et locales, de la société civile et des ONG dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de financement, clé d'un développement durable. Une méthode ascendante offre aux intervenants l'opportunité de concevoir leurs propres stratégies et projets de développement avec le soutien de l'UE.



Dans le détail



Le Programme de Santé de l'UE

Le Programme de santé de l'UE soutient la stratégie Europe 2020 pour une économie intelligente, durable et inclusive, favorisant la croissance pour tous en investissant dans la bonne santé de sa population.

Qui peut participer

Les ONG qui apportent les premiers secours aux migrants venant d'arriver en Europe, les autorités publiques et autres organismes publics, les instituts de recherche et de santé, les universités, les organisations internationales, etc.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires d'une protection internationale (réfugiés), ainsi que les nouveaux arrivants et les demandeurs d'asile, sous certaines conditions.

Actions éligibles

Soins de santé & sociaux

Bilans de santé, vaccinations, mesures générales d'hygiène, éducation sanitaire et promotion de la santé, formation du personnel de santé aux premiers secours psychologiques, système de suivi du traitement des migrants, amélioration de l'accès aux soins de santé pour les migrants vulnérables, soins à domicile et dans les quartiers, activités de loisirs, formation de médecins spécialistes à la médecine générale pour améliorer l'accès des migrants et réfugiés à la santé, prévention des maladies transmissibles et chroniques, traitements liés à la santé mentale, médecine à distance et santé mobile, etc.

Bon à savoir

Mise en œuvre : Le programme est géré directement par la Commission européenne par le biais de son Agence exécutive CHAFEA, sur la base de programmes de travail annuels. Il existe deux principaux mécanismes de financement : les subventions et les appels d'offres. Les appels à propositions, appels d'offres, actions conjointes et manifestations d'intérêt sont publiés tout au long de l'année. Les taux de cofinancement varient entre 60 % et 80 %.

Les **Points de contact nationaux (PNC)** regroupent des experts de chaque pays, qui aident les demandeurs dans leurs démarches.

La liste des PNC est disponible ici : bit.ly/2fRJO31

Objectifs

Le programme met en œuvre la stratégie européenne de la santé pour améliorer la santé de tous et réduire les inégalités en matière de santé. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la santé, d'assurer la prévention des maladies, et d'améliorer l'accès à des soins meilleurs et plus sûrs. En ce qui concerne les migrants, le programme de santé de l'UE soutient les actions de premiers secours et l'investissement dans la santé pour réduire les inégalités et lutter contre l'exclusion sociale.

Lien rapide



bit.ly/2gGzps

Le projet **Migration et santé publique en Europe** (PHAME) aide les États membres à renforcer leurs systèmes de santé afin d'aborder les aspects de santé publique liés aux migrations et de protéger ainsi la santé des migrants.

Exemple

Le projet « Migrants, Droit, Santé » a été lancé par Médecins du Monde France et 7 autres partenaires dans 11 États membres pour proposer des services de santé aux migrants venant d'arriver, en particulier aux enfants, aux mineurs non accompagnés et aux femmes enceintes, par le biais d'unités d'intervention et de suivi de la santé mobiles

Plus d'informations : bit.ly/1LGq52t

A photograph of a man with dark skin and short hair, wearing a white t-shirt with a graphic of a woman's face. He is sitting on the lower bunk of a metal bunk bed. The upper bunk is visible above him, cluttered with various items of clothing, including a white shirt and dark pants. The background shows a simple room with light-colored walls and a wooden door frame.

Accès aux soins de santé

Le droit d'accès aux soins de santé est inscrit dans la Charte des droits fondamentaux et doit être accordé à tous « dans les conditions fixées par les législations nationales ». L'accès aux soins de santé pour les migrants sans papiers varie selon les pays, de l'accès aux urgences à l'accès complet. Même dans les États membres où ils ont pleinement droit aux soins, l'accès peut être limité par des obstacles tels que des lois criminalisant le séjour irrégulier, les obligations de déclaration des médecins et des professionnels de la santé, les problèmes de langue, le manque de réseaux sociaux et de connaissances du système de la santé.

Autres fonds

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)



Le Fonds européen agricole pour le développement rural est le principal instrument de financement de mise en œuvre de la politique de développement rural de l'UE destinée à aider les zones rurales à faire face aux défis économiques, environnementaux et sociaux du 21e siècle. En ce qui concerne les migrants, le FEADER peut offrir un soutien aux municipalités des zones rurales pour toutes les activités de promotion de l'insertion sociale, de réduction de la pauvreté et de développement économique. Il peut apporter une contribution essentielle sous la forme d'aide à moyen terme (2-3 ans) dans les domaines clés suivants : logement, santé, éducation et emploi.

Les actions de financement comprennent des mesures de logement et d'infrastructure de base, des services essentiels tels que l'eau, l'électricité et la gestion des déchets, des services liés à l'éducation comme les jardins d'enfants, les écoles et les transports

d'enfants, des services de santé, la formation professionnelle et linguistique, des points de rencontre et des activités communautaires, l'acquisition de compétences dans le secteur de l'agriculture, de l'alimentaire et de la foresterie, l'éducation à l'environnement et à l'alimentation, ainsi que l'aide à la création d'activités non agricoles comme l'artisanat et les produits traditionnels. Le financement est accessible au niveau national ou régional par l'intermédiaire de **Groupes d'action locale** ou directement auprès des pouvoirs publics, en coopération avec les acteurs locaux.

Lien rapide



bit.ly/2g7Shg9

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)



Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche favorise l'insertion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Il prend en charge les stratégies développées par les Groupes d'action locale de la pêche, généralement situés sur le littoral et, qui sont de par leur position en première ligne de l'arrivée des migrants et des demandeurs d'asile.

Le Fonds peut fournir des financements pour la formation professionnelle et l'éducation des demandeurs d'asile et des réfugiés, afin d'améliorer leur intégration sur le marché du travail, ou proposer un soutien de départ aux jeunes pêcheurs et aux nouveaux acteurs de la pêche durable. Dans certaines

situations, un financement est prévu pour l'accueil des demandeurs d'asile au sein du secteur de la pêche et au-delà. La plupart des fonds sont gérés en gestion partagée et mis en œuvre en conformité avec les programmes opérationnels nationaux ou régionaux, les autorités publiques prenant les décisions sur les projets à financer. Une petite partie est gérée directement par la Commission européenne. Le taux maximal de cofinancement est habituellement de 75%.

Lien rapide



bit.ly/2gJFYrL

Aide extérieure de l'UE

L'Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)

L'IEDDH a été créé pour promouvoir la démocratie et les droits humains dans les pays tiers. Il soutient la coopération avec la société civile sur les questions de démocratie et de droits humains, dont les droits des migrants et des demandeurs d'asile. Des financements peuvent être alloués aux actions de promotion de la liberté d'association et d'expression, ainsi qu'aux actions de renforcement de l'État de droit, de la lutte contre les discriminations, de la prévention de la torture et du soutien aux défenseurs des droits humains. Dans l'UE, les mesures financées peuvent notamment inclure le travail entrepris auprès des victimes de torture.

L'Instrument d'Aide à la Préadhésion (IAP)

L'IAP fournit un soutien financier aux pays engagés dans un processus d'adhésion, afin de les préparer pour les droits et obligations nécessaires à l'adhésion à l'UE. Il prévoit des financements pour l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie, la Turquie, la Bosnie et le Kosovo. L'aide à la préadhésion peut financer des activités liées aux migrations telle que des actions de lutte contre le trafic d'êtres humains, le soutien aux victimes de violences, la construction de centres d'accueil, certains services d'urgence comme l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène, les soins de santé et le logement, ainsi que le renforcement des capacités et la coordination au niveau régional.

L'Instrument de Partenariat (IP)

L'IP a pour but de soutenir la dimension extérieure des politiques internes de l'UE dans des domaines tels que la compétitivité, la recherche et l'innovation, ainsi que les migrations. Il encourage la coopération avec des pays tiers comme la Chine, la Russie et les pays d'Amérique latine, etc. pour défendre les intérêts stratégiques de l'Europe et proposer des solutions aux problématiques mondiales. Il offre également un précieux soutien à la coopération internationale en matière de droit international, de coopération judiciaire, d'égalité et de migration.

L'Instrument de Coopération au Développement (ICD)

L'ICD a pour vocation d'éradiquer la pauvreté dans les pays en développement d'Asie, du Moyen-Orient, d'Amérique latine et d'Afrique australe. Il apporte une réponse aux défis liés aux flux migratoires, en particulier la situation des mineurs non accompagnés, des demandeurs d'asile et des femmes, tout en favorisant le rôle essentiel des organisations de la société civile et des autorités locales. Les mesures financées peuvent inclure l'intégration et la protection des droits des migrants et de leurs familles dans les sociétés d'accueil, en particulier les actions améliorant l'égalité d'accès à l'éducation, le renforcement de l'inclusion sociale et de l'égalité des genres, ainsi que la lutte contre les discriminations et les violences.

Informations complémentaires

Commission européenne (DG Migration et affaires intérieures)

<http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/>

Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)

<https://www.easo.europa.eu/>

Réseau européen des migrations (REM)

http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network/index_en.htm

Forum européen sur la migration (CESE)

<http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.en.home>

Portail européen sur l'intégration

<https://ec.europa.eu/migrant-integration/home>

Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

<http://www.unhcr.org/>

Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers (PICUM)

<http://picum.org/en>

Groupe sur la politique migratoire (MGP)

<http://www.migpolgroup.com/>

Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (ECRE)

<http://www.ecre.org/>

Programme européen pour l'intégration et la migration (EPIM)

<http://www.epim.info/>

Réseau européen des femmes migrantes

<http://www.migrantwomennetwork.org/>

Groupe de travail sur la migration et l'intégration (Eurocities)

http://www.eurocities.eu/eurocities/working_groups/Migration-and-integration-&tpl=home

Plate-forme sociale

<http://www.socialplatform.org/>

Références

Commission européenne

Parlement européen

Votre guide des financements
européens (Groupe des Verts/ALE)

Réseau européen des migrations /
European Migration Network

Programme européen pour
l'intégration et la migration
(EPIM)

Centre for European Policy
Studies

L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

Plate-forme pour la Coopéra-
tion Internationale sur les
Sans-papiers (PICUM)

European Policy
Centre

Conférence des Régions
Périphériques Maritimes
d'Europe (CRPM)

EUROCITIES

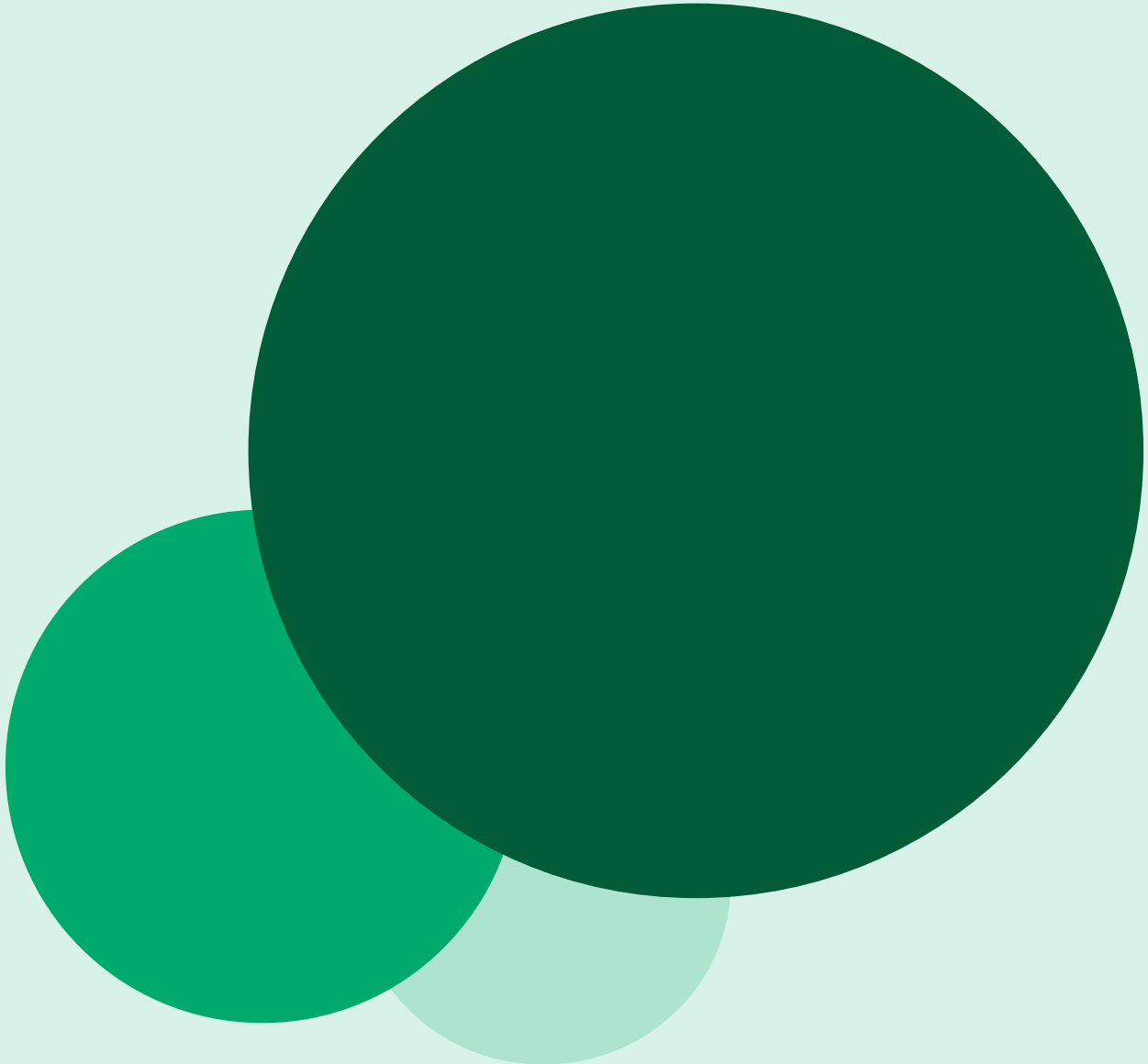
ESPON



GREEN EUROPEAN
FOUNDATION



Les Verts | ALE
au Parlement Européen



Contact:



greens-efa.eu
gef.eu



Greens-EFA@ep.europa.eu
info@gef.eu



[GreensEFA](https://www.facebook.com/GreensEFA)
[GreenEuropeanFoundation](https://www.facebook.com/GreenEuropeanFoundation)



[@greensEP](https://twitter.com/greensEP)
[@GEF_Europe](https://twitter.com/GEF_Europe)



youtube.com/user/greensefa
[greeneuropeanjournal.eu](https://www.youtube.com/channel/UCgreeneuropeanjournal)